

**Sujet :** [INTERNET] Observation enquête champ captant tydos Lourdes

**De :** THABAUD-DONADILLE Stephanie <stephanie.thabaud@ha-py.fr>

**Date :** 30/07/2018 15:55

**Pour :** "pref-champcaptant-tydos@hautes-pyrenees.gouv.fr" <pref-champcaptant-tydos@hautes-pyrenees.gouv.fr>

**Copie à :** "Debernardi, Philippe" <philippe.debernardi@ha-py.fr>, "Bouchaud, Franck" <franck.bouchaud@ha-py.fr>, "Duclos, Bernard" <bernard.duclos@ha-py.fr>, "Castex, Michel" <michel.castex@ha-py.fr>, "Butruille, Sandrine" <sandrine.butruille@ha-py.fr>, "Lavigne, Emmanuel" <emmanuel.lavigne@ha-py.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au champ captant du Tydos sur la commune de Loudres, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le courrier du Département des Hautes-Pyrénées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur Jean-Pierre ROLAND.

Vous souhaitant bonne réception de ce mail,

Cordialement,

**Stéphanie THABAUD**

Chef du Service Investissement Routier

Direction Générale Adjointe des Routes et des Transports

05 62 56 72 15



[www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)



— Pièces jointes : —

Courrier CD65.pdf

621 Ko



Tarbes, le 30 JUIL. 2018

DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS  
Service (D.R.T)  
Affaire suivie par : Philippe DEBERNARDI  
Tél. : 05 62 56 72 00  
Réf. : CO18-050

Monsieur Jean Pierre ROLAND  
Commissaire enquêteur  
Mairie de LOURDES  
65100 LOURDES

Objet : Enquête publique captage du Tydos

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation et de protection du champ captant du Tydos (par arrêté préfectoral en date du 27/02/2018), la commune de Lourdes a saisi par courrier du 15 mai 2018 le Département des Hautes-Pyrénées (copie est transmise ci-après) nous informant que plusieurs parcelles du Département se trouvaient dans le périmètre de protection de ce champ captant.

En effet, cela concerne précisément les parcelles :

- BS 116 et BS 345 en bordure du boulevard du centenaire dans le périmètre rapproché.
- BS 225, 389, 391, 406, 408, 409, 436 et 444 dans le périmètre de protection éloigné.

Concernant le périmètre de protection éloigné, la nature des prescriptions techniques et les prévisions d'aménagements sur ces parcelles n'appellent pas d'observations de la part de la collectivité départementale.

Concernant le périmètre de protection rapproché, le Département souhaite porter à l'attention du commissaire enquêteur les éléments suivants :

- Les parcelles BS 116 et BS 345 sont dans le périmètre d'étude de la mise à 2X2 voies de la RD821 – contournement de Lourdes, dont l'avant-projet sommaire a été étudié en concertation avec les représentants de la ville de Lourdes.  
Plus particulièrement, la création de la bretelle de sortie de la RD821 et le raccordement à la RD937 nécessiteront la réalisation de travaux et de terrassements sur les parcelles BS 116 et BS 354. Des terrassements de plus d'un mètre de profondeur seront ainsi nécessaires afin de permettre la bonne exécution du chantier.

Il conviendra donc que le règlement du périmètre de protection rapproché intègre la possibilité de réaliser techniquement cet aménagement routier tout en garantissant les objectifs de protection du captage.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

Le Département des Hautes-Pyrénées est à la disposition de la Commune de Lourdes pour travailler conjointement à la bonne prise en compte des contraintes routières, afin de trouver les adaptations techniques permettant la concrétisation de ces deux projets complémentaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint



Philippe DEBERNARDI

Copie pour information :

Madame Chantal ROBIN RODRIGO, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,  
Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,  
Madame le maire de Lourdes,  
Agence départementale des Routes du Pays des GAVES,  
Direction des Routes – Service Investissement Routier,  
Direction du Développement local,